

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 22 décembre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2022/757

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 22 décembre 2022 de Madame MAFFRAND Mélanie tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à utiliser la voie publique afin de procéder à un déménagement au n° 55 Grande Rue, tel que présenté dans leur demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, le pétitionnaire sera de ce fait autorisé à empiéter sur la voie communale et à barrer de *façon ponctuelle* la Grande Rue à partir du croisement avec la rue des Placettes (stationnement du véhicule uniquement lors des opérations de chargement ou déchargement).

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le mercredi 04 janvier 2023.

Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 décembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

